

ATELIER **CPME**EMPLOI DU 26/09/2025

L'EVALUATION DES RISQUES, UNE DÉMARCHE AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Anne-Line TONNAIRE, Directrice-adjointe de la DDETSPP du Jura

Guilène AILLARD, Responsable de l'unité de contrôle de l'inspection du travail du Jura

Plan de l'intervention

Zoom sur l'inspection du travail

Présentation de la DDETSPP

Priorités d'action 2025

L'évaluation des risques : obligation de l'employeur

L'évaluation des risques : retour d'expérience

La DDETSPP ... en quelques mots

- **DDETSPP** = Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
- Des missions qui vous parlent peut-être :
 - ✓ Sécurité sanitaire et alimentaire, protection du consommateur
 - ✓ Accompagnement des entreprises
 - ✓ Inspection du travail
- Localisation à LONS-LE-SAUNIER (8 rue de la Préfecture)
- 75 agents



OPSAT

Organisme pour la Prévention et la Santé au travail

OPSAT – Qui sommes-nous ?

ORGANISME

PREVENTION

SANTE

AU

TRAVAIL

Notre implantation



Nos chiffres clés

OPSAT est un acteur majeur de la Prévention et la Santé au Travail en Franche-Comté

QUELQUES CHIFFRES



+ de 15 000
Entreprises adhérentes
tous secteurs confondus
sauf BTP et Agricole



172 800
Salariés suivis



4
Départements de la région
couverts par nos actions



30
Fonctions support /
administratif et Direction



46
Médecins du Travail

50

Infirmiers en santé au travail

42 Assistants d'équipe pluridisciplinaire

23
Ingénieurs en Prévention des
Risques Professionnels

20
Conseillers en Prévention des
Risques Professionnels

1
Assistant social

4
Conseillers en emploi

Soit 50 équipes pluridisciplinaires

OPSAT - notre mission

Notre mission première : éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail :

- Conduire des actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale ;
- Conseiller les employeurs et les salariés ;
- Assurer la surveillance de l'état de santé des salariés ;
- Participer à la traçabilité des expositions professionnelles.

OPSAT – Des équipes pluridisciplinaires

➡ Pôle médical

- Médecin du Travail (Coordonnateur)
- Assistante médicale
- Infirmiers de Santé au Travail

➡ Pôle prévention conseil

- Conseillères en Prévention des Risques Professionnels
- Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

➡ Pôle social

- Assistante de service social
- Conseillères en emploi



OPSAT – notre offre socle de service

PACK PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL
Développer la prévention et améliorer les conditions de travail pour rendre votre entreprise plus performante.



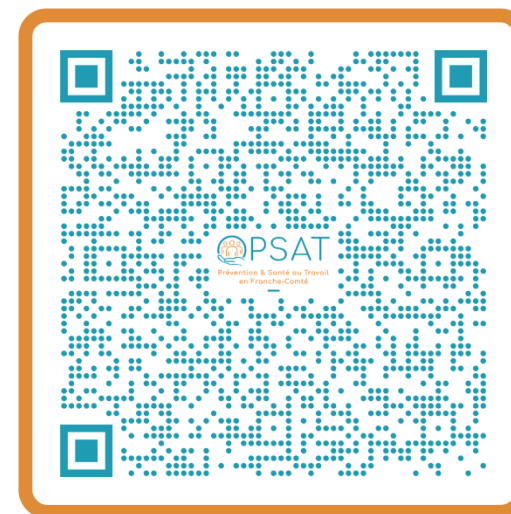
En adhérant à OPSAT, bénéficiez de notre offre socle de service : un accompagnement personnalisé, inclus dans votre cotisation :



Conseiller Accompagner Agir en prévention

Pour répondre à vos besoins !

L'accompagnement des équipes pluridisciplinaires d'OPSAT répond à un objectif unique : **développer la prévention et améliorer les conditions de travail pour une structure plus performante.**



www.opsat.fr

MATINÉE CPME JURA

PRÉSENTATION DE LA CARSAT BFC

24/09/2025

CARSAT BFC

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



MISSIONS DE LA CARSAT

(CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL)

QU'EST-CE QU'UNE CARSAT ?

Les CARSAT sont des organismes régionaux de droit privé exerçant une mission de service public dans les domaines de la retraite, de la prévention-tarifcation des risques professionnels et de l'action sociale.

Elles mettent en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels, sous la double tutelle de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) et de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM).

Nota : Le service prévention des CARSAT régionales intervient en qualité d'assureur du risque accidents du travail et maladies professionnelles, des entreprises affiliées au régime général.

LES MISSIONS DE LA CARSAT

La retraite	L'accompagnement des publics fragilisés	Les risques professionnels
Missions Permettre le traitement des retraites sans rupture des ressources ; Apporter à l'assuré toutes les informations nécessaires à sa situation vis-à-vis de la retraite pour lui permettre un choix éclairé. Public cible Salariés du secteur privé et indépendants	Missions du Service social Proposer un accompagnement (individuel ou collectif) ; Conseiller et aider à trouver une solution adaptée à la situation des assurés dont l'état de santé affecte leur vie quotidienne ou professionnelle. Public cible <u>personnes actives</u> ayant un problème de santé ou d'accès aux soins. Missions de l'Action sociale Vieillesse Prévenir la perte d'autonomie et Promouvoir le Bien Vieillir grâce à un ensemble d'actions visant à anticiper les difficultés liées au vieillissement et à les prévenir grâce à la dispensation de conseils en prévention et de dispositifs d'accompagnement, sur différents aspects : adaptation du logement, maintien du lien social, prévention santé, aides pour les actes de la vie quotidienne . Public cible <u>Personnes âgées</u> non dépendantes	Missions 3 missions interdépendantes et complémentaires La prévention : aider les entreprises et les branches professionnelles à évaluer et prévenir leurs risques professionnels. Réparation / indemnisation : instruire les déclarations d'AT/MP et indemniser les victimes, assurées par les CPAM La tarification : calculer et notifier le taux de cotisations de chaque établissement. Public cible Toutes les entreprises du régime général.
Synergie Retraite/Service social et Action sociale: prise en compte des publics fragilisés		

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS – DRP : LES MISSIONS DE PRÉVENTION

Missions :

Développer et coordonner la prévention

Déployer des programmes nationaux et régionaux

Concourir à l'application des règles de tarification

Principaux moyens :

Des visites des entreprises (enquêtes AT / réponse à sollicitations / participation aux réunions CSE-CSSCT / accompagnement / analyses de situations de travail / ...) => **droit d'entrée, de visite et d'enquête**

Des services techniques spécialisés

Des incitations financières « positives et négatives »

Des actions de formation et d'information

Des actions partenariales

ATELIER **CPME**EMPLOI DU 26/09/2025

L'EVALUATION DES RISQUES, UNE DÉMARCHE AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Anne-Line TONNAIRE, Directrice-adjointe de la DDETSPP du Jura

Guilène AILLARD, Responsable de l'unité de contrôle de l'inspection du travail du Jura

Les points d'attention issus du retour d'expérience



- **Le travail en hauteur**
- **La circulation**
- **La maintenance des équipements de travail**
(levage, conformité machines....)
- L'organisation **des secours / formation de SST**



Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté



Le déploiement



EVRP basée sur 5 principes

- Afficher sa **volonté** de réaliser une EVRP
- Choisir les **outils d'évaluation** qui sont **adaptés** à votre entreprise
- S'organiser pour être **autonome**
- **Associer les salariés** à la démarche
- Décider des **actions de prévention**

Notions de Danger et de Risque



DANGER :

- Un danger est quelque chose qui peut éventuellement causer un dommage
- Exemples : l'électricité, le feu, des escaliers, une machine bruyante...



EXPOSITION :

- Etat dans lequel une personne ou un groupe de personne se trouvent exposés à un danger.
- Exemple : monter sur un escabeau, découper des légumes, conduire un véhicule...



RISQUES :

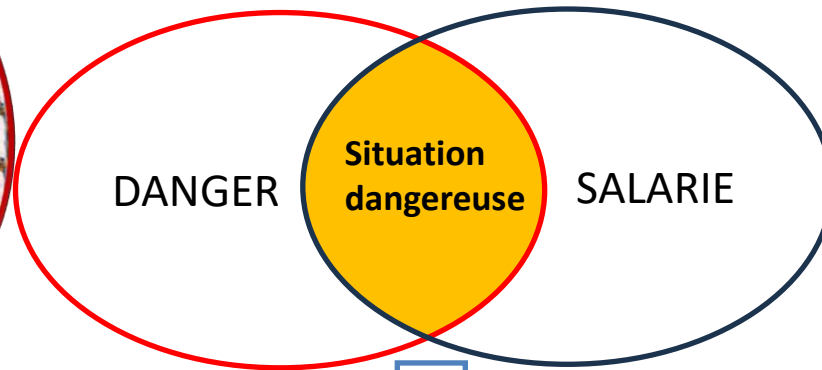
- Le risque est la probabilité qu'à la suite d'une EXPOSITION à un DANGER, un DOMMAGE se produit.
- Exemples : risque de tomber en marchant à côté d'une fosse, Risque de projection d'acide lors d'un mélange manuel.



DOMMAGE :

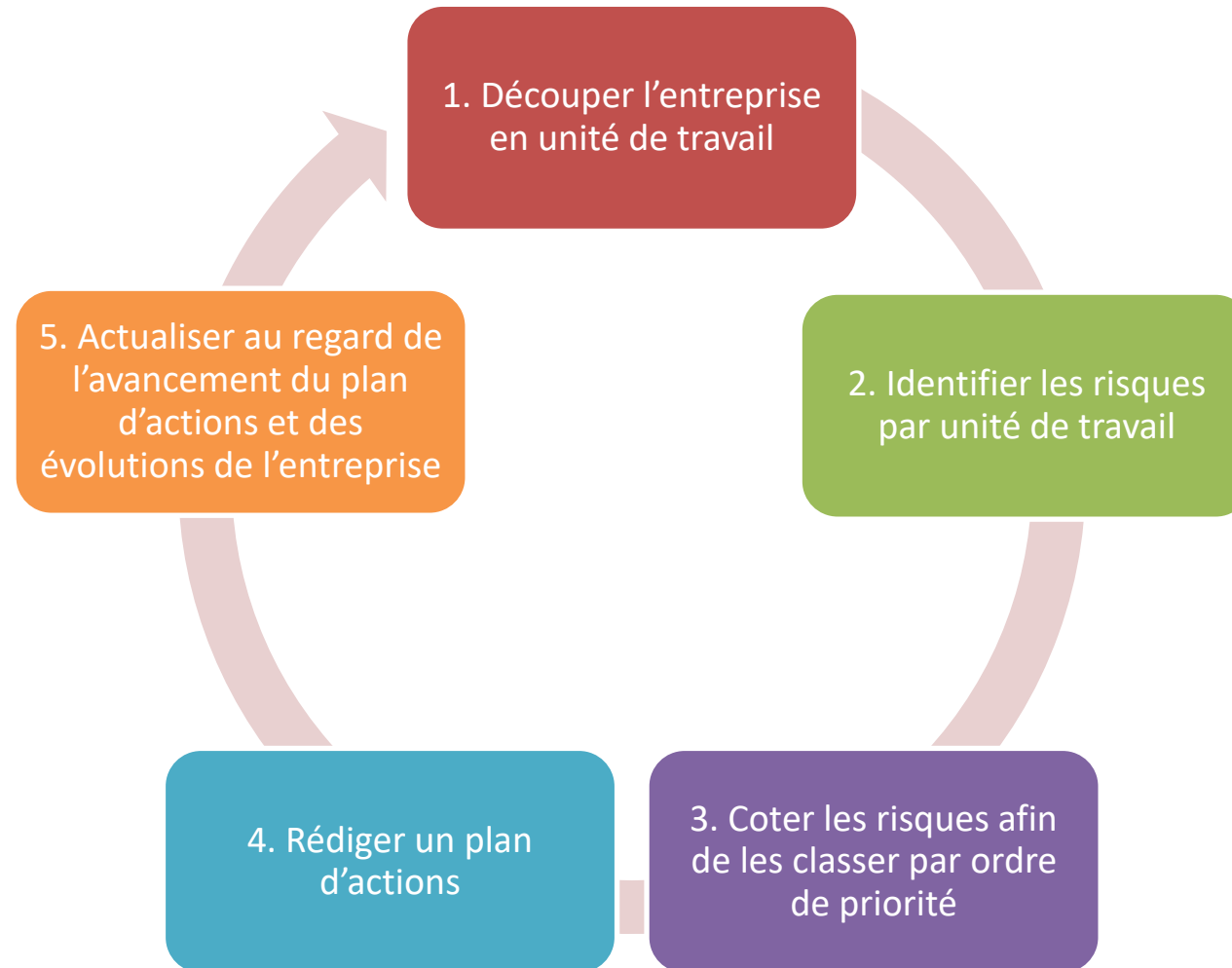
- Atteinte à l'intégrité physique ou psychique d'une personne, qu'elle soit temporaire ou permanente.
- Exemples : jambe cassée, intoxication, dépression, doigt coupé...

Plus concrètement...



DOMMAGE

DUERP – Méthodologie



Exemple : Imaginons une situation de travail....

Entreprise : une supérette

Situation : Une journée typique dans une supérette animée.

Scénario : Les employés sont occupés à réapprovisionner les rayons, à encaisser les clients et à nettoyer les allées.

- Quelles sont les différentes unités de travail ?
- Quels sont les situations à risques ?
- Quels sont les risques identifiés ?
- Quels sont les mesures de prévention mises en place dans mon entreprise ?
- Que peut-on faire pour améliorer la situation ?



1- découpage en unité de travail

- ▶ Le découpage en unité de travail permet :
 - De regrouper les salariés exposés aux mêmes risques
 - Postes de travail identifiés :
 - Hôtesse de caisse
 - Mise en rayon
 - Livraison Drive
- ▶ Dans cette situation : plusieurs possibilités :
 - ➡ Si les salariés sont polyvalents
 - ➡ Si les postes sont clairement définis

1 unité de travail
👉 Ensemble du personnel

Plusieurs unités de travail
👉 Par activité

2- Identification des risques

Comment formaliser le DUERP



Risque identifié

☞ Chutes de plain-pied

Observation du
risque

☞ Présence de résidus alimentaires au sol
☞ Encombrement des allées de circulation

Mesures de
protection
existantes

☞ Nettoyer régulièrement les sols.
☞ Porter des chaussures antidérapantes

2- Identification des risques professionnels

16

TUTOPRÉV'
ACCUEIL
COMMERCE

SUPERMARCHÉ – DRIVE

Éléments de correction



3- Evaluation du risque

L'évaluation des risques est faite grâce à un système de cotation qui permet d'évaluer l'importance des risques (niveau de dangerosité). La cotation aide l'employeur à prioriser les actions de prévention à réaliser.

Méthode de calcul

La cotation est calculée via la règle : Fréquence x Gravité x Maîtrise.

Fréquence

La fréquence d'exposition au risque

(De 1 faible à 4 élevée)

Gravité

La gravité des dommages potentiels

(De 1 faible à 4 élevée)

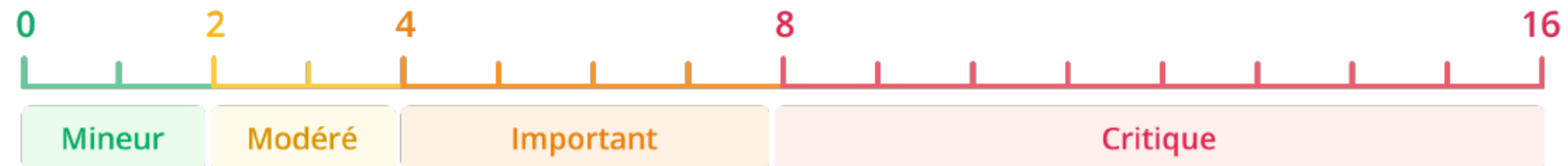
Maîtrise du risque

Obtenue via les actions de prévention réalisées

(De 1 inexistante à 0.25 élevée)

Comprendre le résultat

Le résultat est compris entre 1 et 16 et permet d'estimer la cotation du risque.



3- Evaluation du risque

Exemple de cotation



Jean est employé libre service. Il est exposé au port de charges lourdes plusieurs fois par jour et est amené à faire de nombreux déplacements dans la superette.

Jean a reçu une formation pour la mise en rayon et la tenue de son rayon (entretien des sols, nettoyage immédiat en cas de déversement...)

Il porte des chaussures de sécurité antidérapantes

Quelle est la fréquence d'exposition des salariés au risque ? *

 Exposition pouvant survenir **plusieurs fois par mois**.

Quelle est la gravité des dommages encourus ? *

 Blessures ou symptômes demandant des soins médicaux sans arrêt de travail.

Estimez la maîtrise du risque (efficacité des actions réalisées) *

 Les actions essentielles existent et répondent bien aux situations à risques. D'autres peuvent être mises en place



Fréquence	Fréquente - 3/4
Gravité	Moyenne - 2/4
Maîtrise	Bonne - 60%
Cotation	Risque modéré 

4- Elaborer un plan d'actions

L'évaluation des risques ne représente pas une fin en soi mais constitue le point d'amorce de la démarche de prévention qui doit permettre la mise en place d'actions de prévention



- ▶ Il correspond à l'ensemble des actions de prévention que l'employeur souhaite mettre en place en fonction des résultats de son DUERP.
- ▶ Il a pour but de maîtriser les risques dans le temps : chaque action de prévention est planifiée avec un ordre de priorité

4- Elaborer un plan d'actions

Pour mettre en place une démarche de prévention, il est nécessaire de s'appuyer sur les 9 grands principes généraux



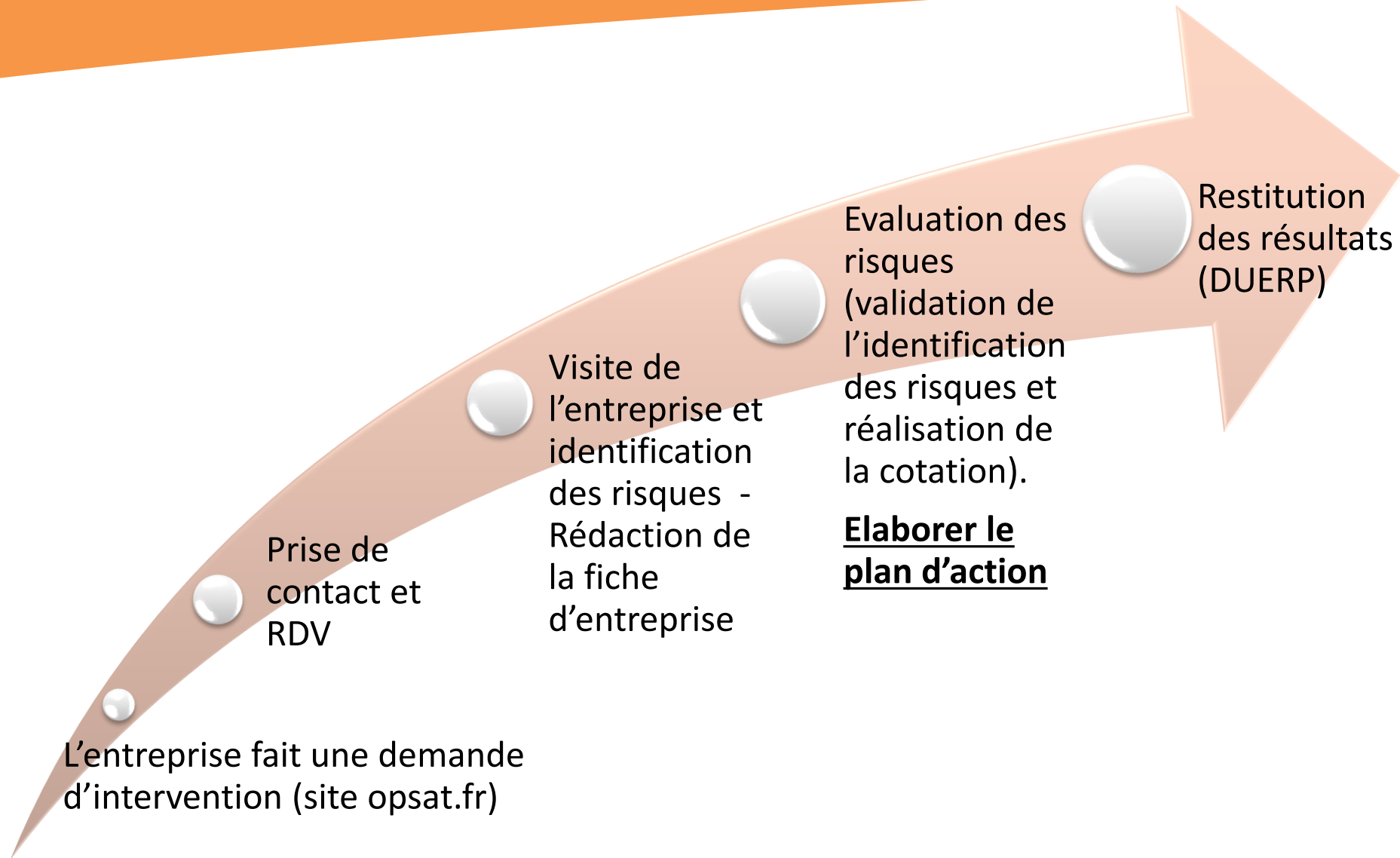
Plan d'action

Que peut-on faire pour améliorer la situation ?

👉 Signaler les sols glissants par des panneaux mobiles



Accompagnement OPSAT



Outils pour réaliser son DUERP

- ➡ OPSAT vous accompagne dans l'élaboration de votre DUERP :
 - à l'aide de l'outil NOA disponible sur votre espace adhérent :
 - Outil collaboratif (interaction fiche entreprise / suivi médical des salariés...)
 - Assure la traçabilité du DUERP
 - Sensibilisation RELAIS de PREVENTION

- ➡ Autres :
 - L'Assurance Maladie met à disposition l'outil OIRA (en ligne)
 - Outils internes entreprise (classeur Excel, précédent DUERP externe...)

Quelques documents utiles pour identifier les risques

- ▶ La fiche d'entreprise établie par votre SPSTI
- ▶ Les fiches de données de sécurité des produits chimiques dangereux (transmises par vos fournisseurs)
- ▶ L'analyse des accidents du travail, incidents et presque accidents.
- ▶ Rapports de vérifications périodiques (sécurité incendie, appareils de levage, installations électriques ...)
- ▶ la brochure [ED 840](#) de l'INRS



MATINÉE CPME JURA

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

24/09/2025

CARSAT BFC

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



LA FORMATION AU POSTE DE TRAVAIL

L'ACCUEIL DES NOUVEAU EMBAUCHÉS

FORMATION / ACCUEIL

Des enjeux en santé et sécurité au travail

Près de **15 %** des accidents graves et mortels surviennent au cours des **3 premiers mois** suivant l'embauche.



1/4 concernent des salariés ayant **moins de 1 an** d'ancienneté au poste

(Source : base EPICEA)

Les salariés de **18 à 24 ans** ont **1,5 fois** plus d'accidents du travail que les autres salariés

Les nouveaux arrivants sont les CDI, CDD, apprentis, stagiaires, intérimaires

FORMATION / ACCUEIL

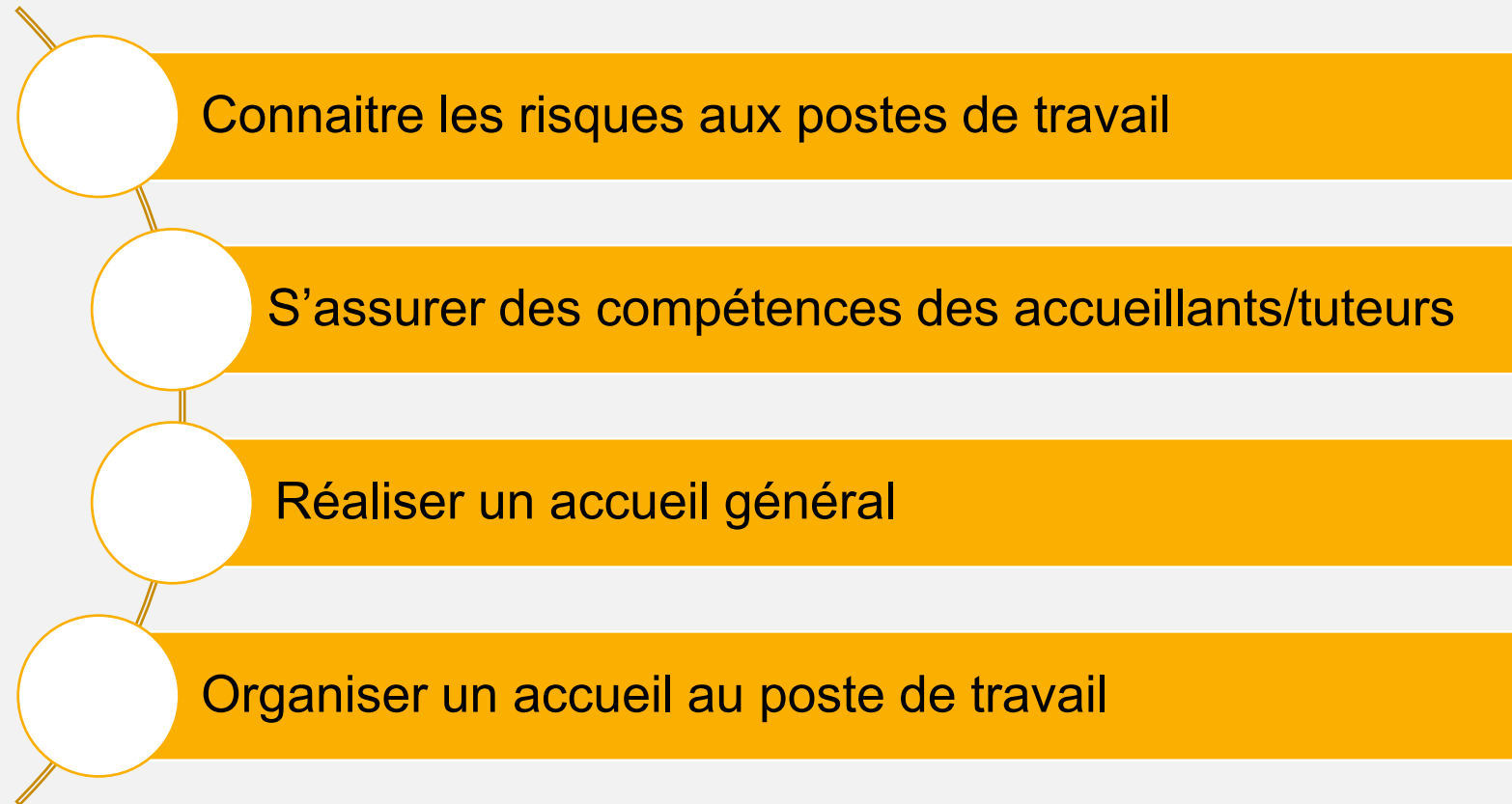
Des enjeux juridiques => L'employeur à l'obligation :

- **D'informer** les salariés sur les risques pour leur santé et sécurité et les mesures de prévention pour y remédier
- **De former** à la sécurité :
 - *Les travailleurs qu'il embauche*
 - *Les travailleurs qui changent de poste de travail ou de technique*
 - *Les travailleurs temporaires*
 - *À la demande du médecin du travail, les travailleurs qui reprennent leur activité après un arrêt de travail d'une durée d'au moins 21 jours.*

Article L4141-1 & L.4141-2 du code du travail

FORMATION / ACCUEIL

Les facteurs de réussite :



FORMATION / ACCUEIL

S'assurer des compétences des accueillants/tuteurs

L'accueillant :

- Connait l'organisation et des spécificités des métiers de l'entreprise.
- Possède des compétences/connaissance en prévention des risques professionnel, notamment sur les postes pour lesquels il participe à la formation.
- Possède une attitude pédagogique adaptée et favorable au transfert de compétences.

=> Si besoin, développer la fonction de tuteur / moniteur dans votre entreprise à travers la formation.

FORMATION / ACCUEIL

Organiser un accueil au poste de travail

Présenter le poste de travail en intégrant les éléments de prévention des risques professionnels

Former le nouvel arrivant en s'assurant du respect des règles de sécurité

Suivre la montée en compétence, évaluer les acquis et valider son autonomie total ou partielle au poste de travail

FORMATION / ACCUEIL

Pour en savoir plus :

- Le site Ameli, incluant :

- le cahier de l'accueillant
- Les outils Tuto Prév « Accueil »
(versions interactives ou papier)

- Commerce (ED 4470)
- Logistique (ED 4439)
- BTP (ED 4455)
- Réparation automobile (ED 4456)
- Transport routier de marchandises (ED 4461)
- Aide à la personne à domicile et en établissement (ED 4463)
- Maintenance industrielle (ED 4337)
- Métiers de l'énergie du bâtiment (ED 4464)
- Hôtellerie-Restaurant (ED 4467)
- Travail de bureau (ED 4469)
- Métiers du bois (ED 4471)
- Métiers de bouche (ED 4473)

- La structure des fiches de postes intégrant la sécurité (INRS)





DES OUTILS D'AIDE À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

OUTILS OIRA

Des outils guidant, adaptés à 44 activités (à ce jour), conçus pour accompagner les TPE dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels.

En savoir plus

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

QUELQUES VISUELS POUR L'ACTIVITÉ « MÉTALLERIE – TRAVAIL DES MÉTAUX »

Cet outil "OIRA métallerie, travail des métaux" vous permettra de répondre à cette obligation réglementaire et d'engager (ou poursuivre) une politique de prévention des risques professionnels.

L'EvRP est une démarche structurée dont les résultats sont formalisés dans un "document unique", elle suit les étapes suivantes :

- Préparer l'évaluation des risques
- Identifier les risques
- hiérarchiser les risques
- Proposer des actions de prévention
- Editer le "Document unique"

Cet outil vous accompagnera dans la démarche.

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

2- Implication

Implication des salariés

L'une des clés d'un bon leadership en matière de Sécurité et santé au travail est d'impliquer les travailleurs. Les employeurs ont l'obligation légale de consulter les travailleurs sur les questions de sécurité et de santé. Mais il y a des avantages à aller au-delà des exigences minimales. La gestion de la SST aura plus de chances de réussir si elle encourage la participation active des travailleurs et instaure un dialogue entre les travailleurs et la direction.

Les employeurs ont l'obligation juridique de consulter les salariés sur les questions de SST. Il existe toutefois des avantages à ne pas se limiter aux exigences minimales. La gestion de la SST aura davantage de chances de réussir si elle encourage la participation active des travailleurs et qu'elle établit un dialogue entre les salariés et la direction.

Décidez de la meilleure manière d'associer votre personnel ! Vous pouvez par exemple organiser une réunion ou un groupe de réflexion avec les travailleurs et passer en revue les différents modules de l'évaluation des risques. Vous pouvez également télécharger ou imprimer le contenu de l'outil ou des parties de l'outil et le partager pour information et retour d'information avec vos travailleurs.

Décidez de la meilleure manière d'associer votre personnel ! Vous pouvez par exemple organiser une réunion ou un groupe de réflexion avec les travailleurs et passer en revue les différents modules de l'évaluation des risques. Vous pouvez également télécharger ou imprimer le contenu de l'outil ou des parties de l'outil et le partager pour information et retour d'information avec vos travailleurs.

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

3- Évaluation

✓ Evaluation

1 Chargement / déchargement et stockage des matières premières

- 1.1 Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?
- 1.2 Les moyens de manutention mécanique et de levage sont-ils adaptés aux tâches ?
- 1.3 L'espace de stockage est-il adapté à l'activité de l'entreprise ?
- 1.4 Le stockage des produits chimiques (solvants...) est-il bien organisé ?

- 2 Locaux de travail
- 3 Au poste de travail
- 4 Fabrication et usinage
- 5 Dans les bureaux
- 6 Organisation de la Santé et Sécurité au Travail
- Ω Risques personnalisés

➤ Sans réponse ⚠ A faire ✓ OK ✗ Attention

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

3- Évaluation

1 Chargement / déchargement et stockage des matières premières

1.1 Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?

Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?

Sélectionner ou ajouter les mesures **déjà en place**.

- ☐ Établir un plan de circulation dans l'entreprise avec des allées réservées pour les différents usages (piétons, chariot...) et de largeur suffisante.
- ☒ Aménager de façon sécurisée les croisements entre les flux (piétons et véhicules motorisés) ainsi que les croisements et intersections à visibilité réduite.
- ☐ Rédiger un protocole de sécurité établi conjointement avec chaque société de transport.
- ☐ Libérer les espaces autour du hayon des véhicules de livraison.
- ☒ Positionner les zones de livraison de préférence à proximité de la zone de stockage, en dehors des zones de circulation et sur un sol plat.
- ☐ Équiper les salariés concernés de gilets à haute visibilité.

[+ Ajouter une autre mesure](#)

Le risque est-il maîtrisé ?

- ☐ Oui, les mesures en place sont suffisantes
- ☒ Non, des mesures sont à ajouter au plan d'actions (à compléter ci-dessous)
- ☐ Ne s'applique pas

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

3- Évaluation

1 Chargement / déchargement et stockage des matières premières

1.1 Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?

Les zones de livraison et de chargement ne sont pas fonctionnelles.

Sélectionnez la priorité de ce risque

- ☐ Faible
- ☐ Moyenne
- ☒ Élevée

Le niveau de risque est automatiquement positionné mais peut être modifié

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

3- Évaluation

1 Chargement / déchargement et stockage des matières premières

1.1 Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?

Mesures

Sélectionnez ou décrivez les éventuelles mesures supplémentaires pour réduire le risque.

➔ Sélectionner des mesures standards

➔ Ajouter une mesure supplémentaire

Mesures standards

Sélectionner une ou plusieurs des mesures communes connues fournies.

Établir un plan de circulation dans l'entreprise avec des allées réservées pour les différents usages (piétons, chariot...) et de largeur suffisante.

➔ Ajouter

Rédiger un protocole de sécurité établi conjointement avec chaque société de transport.

➔ Ajouter

Libérer les espaces autour du hayon des véhicules de livraison.

➔ Ajouter

Équiper les salariés concernés de gilets à haute visibilité.

➔ Ajouter

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

3- Évaluation

1 Chargement / déchargement et stockage des matières premières

1.1 Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?

1 Chargement / déchargement et stockage des matières premières

❌ 1.1 Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?

✅ 1.2 Les moyens de manutention mécanique et de levage sont-ils adaptés aux tâches ?

❌ 1.3 L'espace de stockage est-il adapté à l'activité de l'entreprise ?

✅ 1.4 Le stockage des produits chimiques (solvants...) est-il bien organisé ?

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

4- Rapports

1 Chargement / déchargement et stockage des matières premières

1.1 Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ?

Rapport complet

[Télécharger](#)

- Format: Word (.docx)
- Contenus: toutes les informations et contributions que vous avez renseignées durant le processus d'évaluation des risques.

Utilisez-le:

- **Comme support d'information** qui pourra être transmis aux personnes concernées : salariés, délégués du personnel, experts en santé et sécurité au travail, autorités de contrôle (inspection du travail);

Plan d'action

[Télécharger](#)

- Format: Excel (.xlsx)
- Contient : les principaux éléments pour gérer efficacement les risques sur votre lieu de travail.

Utilisez-le:

- **Pour gérer la mise en œuvre** des actions programmées sur vos lieux de travail (mesures spécifiques, expertise, personnes responsables, calendrier)

Aperçu des risques

[Télécharger](#)

- Format: Portable Document Format (.pdf)
- Contient: une vue d'ensemble des risques identifiés.

Utilisez-le:

- Faire circuler l'information aux personnes concernées.
- Contrôler si les risques / les mesures sont traités de manière appropriée.

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

4- Rapports : Exemple de « rapport complet »



Métallerie, travail des métaux- Evaluation des risques professionnels

Titre

Test CPME 2025

Test CPME 2025

Le cas échéant : personnes consultées (nom, fonction...)

Date d'édition

16 septembre 2025

Activité	Description du risque <i>Mesures déjà en place</i>	Le risque est-il maîtrisé ?	Mesures à mettre en oeuvre
Chargement / déchargement et stockage des matières premières	Les zones de livraison et de chargement sont-elles matérialisées et fonctionnelles ? <i>Priorité: élevé</i> Les zones de livraison matérialisées et aménagées réduisent le risque d'accident et facilitent la manutention. <i>Mesures déjà en place :</i> - Aménager de façon sécurisée les croisements entre les flux (piétons et véhicules motorisés) ainsi que les croisements et intersections à visibilité réduite. - Positionner les zones de livraison de préférence à proximité de la zone de stockage, en dehors des zones de circulation et sur un sol plat.	Non	- Établir un plan de circulation dans l'entreprise avec des allées réservées pour les différents usages (piétons, chariot...) et de largeur suffisante. - Rédiger un protocole de sécurité établi conjointement avec chaque société de transport. - Libérer les espaces autour du hayon des véhicules de livraison. - Équiper les salariés concernés de gilets à haute visibilité.
	Les moyens de manutention mécanique et de levage sont-ils adaptés aux tâches ? <i>Priorité: élevé</i> Pour faciliter le chargement-déchargement des matières premières et des produits finis, l'utilisation de chariots et moyens de levage facilite les opérations et réduit la charge physique.	Oui	

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

4- Rapports : Exemple de « plan d'action »

Métallerie, travail des métaux - Plan d'action



Titre		Date d'édition								
COPY: Test CPME 2025				10 septembre 2025						
Section	Description du risque	Code situation	Priorité	Mesures	Début	Date Limite	Responsable	Budget	Etat avancement (à faire/en cours/terminé)	Commentaires
Chargement / déchargement et stockage des matières	Les zones de livraison et de chargement ne sont pas fonctionnelles.	1.1	élevé	Établir un plan de circulation dans l'entreprise avec des allées réservées pour les différents usages (piétons, chariot...) et de largeur suffisante.						
Chargement / déchargement et stockage des matières	Les zones de livraison et de chargement ne sont pas fonctionnelles.	1.1	élevé	Rédiger un protocole de sécurité établi conjointement avec chaque société de transport.						
Chargement / déchargement et stockage des matières	Les zones de livraison et de chargement ne sont pas fonctionnelles.	1.1	élevé	Libérer les espaces autour du hayon des véhicules de livraison.						

OUTILS OIRA – LA DÉMARCHE

5- Avancement

Statut de COPY: Test CPME 2025

Informations générales

Outil utilisé	Métallerie, travail des métaux
Commencé le	16/09/2025 par olivier.cremaschi@carsat-bfc.fr
Sauvegardé	16/09/2025 par olivier.cremaschi@carsat-bfc.fr
Déverrouillé	

Questions ayant reçu une réponse par module

Chargement / déchargement et stockage des matières premières →



- 2 Pas de risque
- 2 Risques avec mesure(s)

Risque hautement prioritaire

- [Les zones de livraison et de chargement ne sont pas fonctionnelles.](#)
- [L'espace de stockage n'est pas adapté à l'activité de l'entreprise.](#)

Locaux de travail →



- 3 Pas de risque
- 1 Risque avec mesure(s)

Risque hautement prioritaire

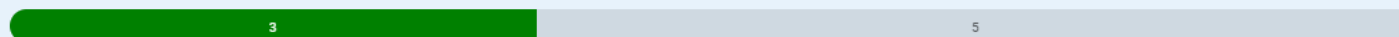
- [Le personnel n'est pas sensibilisé aux chutes de plain-pied.](#)

Au poste de travail →



- 5 Pas de risque

Fabrication et usinage →





LA FORMATION À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

LA FORMATION

- « Évaluer les risques professionnels »

- Formation dispensée par organisme habilité (national)

- => 3 jours de face-à-face non consécutifs,

- => Objectifs pédagogiques :

- Mettre en œuvre une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de l'entreprise dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de "l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS", facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention

- Formation à la prévention des risques professionnels (FPRP)

- Formation intra dispensée par organisme conventionné (régional)

- => durée selon état des lieux initial réalisé au sein de l'entreprise

- => Objectifs : Participer à une démarche de prévention pour agir sur les risques professionnels.

L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour aller plus loin :

- Dossier web INRS
- Guide INRS réf ED 840 : « *Évaluation des risques professionnels : Aide au repérage des risques dans les PME-PMI* »
- Aide-mémoire juridique INRS réf TJ 29 : « *Évaluation des risques professionnels et document unique* »



LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ASSURANCE MALADIE

LES AIDES FINANCIÈRES

Les principales aides :

- ✕ Entreprises entre 1 et 49 (maxi) salariés :
 - Contrat de prévention
 - Subvention prévention
- ✕ Entreprises entre 50 (mini) et 199 (maxi) salariés :
 - Contrat de prévention
- ✕ Entreprise « tout effectif »
 - Subvention prévention ergonomique

LES AIDES FINANCIÈRES : CONTRAT DE PRÉVENTION

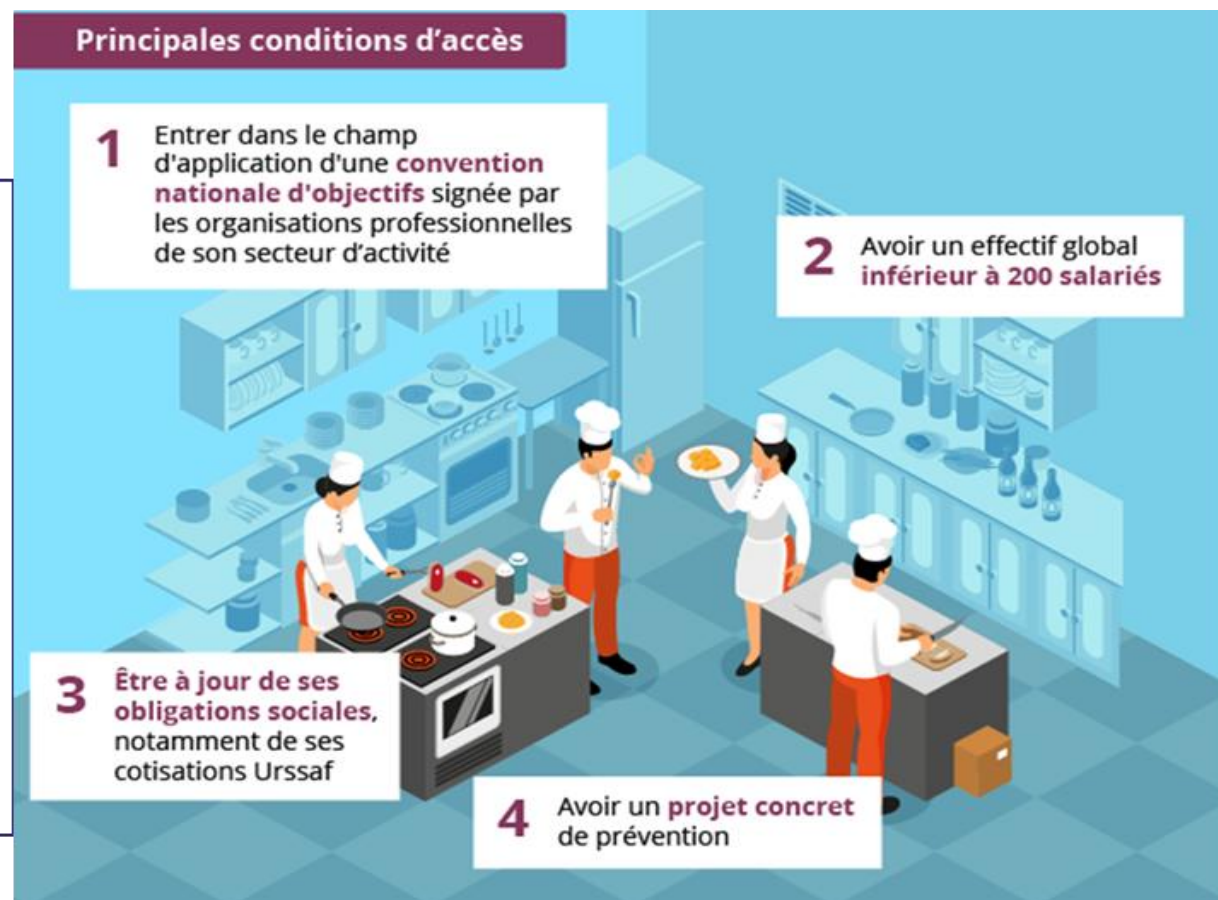
- Appuyer un projet global de prévention au sein de l'entreprise
- Financer des installations et dispositifs exemplaires et/ou innovants et onéreux
- Avoir des exemples pour d'autres entreprises

Principales conditions et montants :

A titre indicatif :

- 15% à 40% sur les mesures prioritaires
- 15% à 25% sur les autres mesures
- 50% à 70% pour les diagnostics / études / formation

En BFC, montant mini 3 000 €



LES AIDES FINANCIÈRES : SUBVENTION PRÉVENTION

- Permettre à des petites entreprises d'accéder à des solutions de prévention ayant vocation à devenir des standards.
- Accompagner les programmes de prévention nationales ou régionales, pour les petites entreprises
- Déployer vers le plus grand nombre d'entreprises des dispositifs ciblés

Pour qui ?

- Les Subventions Prévention sont ouvertes à toutes **les entreprises de moins de 50 salariés**. Elles sont centrées sur la maîtrise d'un risque prioritaire ou spécifique à un secteur d'activité professionnel.

Pour quoi ?

Pour financer :

- **L'achat de matériels/équipements** visant à réduire les risques d'exposition aux accidents du travail et maladies professionnelles
- **Un diagnostic des risques de l'activité ou la formation des salariés** aux démarches de réduction des risques
- **La subvention est de 50% pour les équipements** et 70% pour les diagnostics et formations, **limitée à 25 000 € HT**

ite
nté
rail

VOTRE INTERLOCUTEUR
EN RÉGION POUR :



LES AIDES FINANCIÈRES : SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Cette subvention est destinée à renforcer la prévention des facteurs de risques dits « ergonomiques » correspondant aux 3 facteurs de :

- Manutentions manuelles de charges, (opération de transport ou de soutien, dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement),
- Postures pénibles définies comme positions forcées,
- Vibrations mécaniques transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps.

Pour qui ?

La subvention prévention des risques ergonomiques s'adresse :

- **à toutes les entreprises** (sociétés, associations, ...) relevant du régime général, **quel que soit leur effectif**
- **aux travailleurs indépendants** ayant souscrit à une assurance volontaire individuelle contre les AT/MP

Pour quoi ?

- au financement d'équipements, de diagnostics ou de formations
- à la réalisation d'actions de sensibilisation aux facteurs de risques ergonomiques (= actions de communication)
- aux aménagements de postes de travail dans le cadre de la PDP
- à la prise en charge des frais de personnel dédiés à la mise en œuvre d'actions financées par le fonds

LES AIDES FINANCIÈRES : SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Objet de financement Subvention correspondante	Taux de prise en charge	Plafonds par nature de financement sur la période 2024-2027
Objet 1 : Actions de prévention (Equipements / Formations / Diagnostics)	70%	25 000€ L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond
Objet 2 : Actions de sensibilisation	70%	25 000€ L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond
Objet 3 : Aménagements de postes - PDP	70%	25 000€ L'entreprise pourra faire plusieurs demandes de prise en charge pour atteindre ce plafond (1 ou plusieurs salariés concernés)
Objet 4 : Salaire préventeur	70%	De manière forfaitaire à hauteur de 8 235 € 1 demande par entreprise et par période (10 000€ en cas d'accords de branche – cf à la suite)
Plafond total		75 000€ pour les entreprises de moins de 200 salariés 25 000€ pour les entreprises de plus de 200 salariés

LES AIDES FINANCIÈRES : SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES SI ACCORD DE BRANCHE

Entreprises de moins de 200 salariés

Type d'investissement	Taux de prise en charge de la facture acquittée	Plafond par type d'investissement	Plafond par structure jusqu'à fin 2027
Actions de sensibilisation	85% contre 70% sans accord de branche	50 000 € contre 25 000 € sans accord de branche	125 000 € contre 75 000 € sans accord de branche
Actions de prévention (diagnostics, formations, équipements)	85% contre 70% sans accord de branche	50 000 € contre 25 000 € sans accord de branche	125 000 € contre 75 000 € sans accord de branche
Aménagement de postes de travail	85% contre 70% sans accord de branche	50 000 € contre 25 000 € sans accord de branche	125 000 € contre 75 000 € sans accord de branche
Frais de personnel en prévention	N/A	Forfait de 10 000 € contre 8 235 € sans accords de branche	125 000 € contre 75 000 € sans accord de branche

Entreprises de plus de 200 salariés

Type d'investissement	Taux de prise en charge de la facture acquittée	Plafond par type d'investissement	Plafond par structure jusqu'à fin 2027
Actions de sensibilisation	85% contre 70% sans accord de branche	25 000 €	25 000 €
Actions de prévention (diagnostics, formations, équipements)	85% contre 70% sans accord de branche	25 000 €	25 000 €
Aménagement de postes de travail	85% contre 70% sans accord de branche	25 000 €	25 000 €
Frais de personnel en prévention	N/A	Forfait de 10 000 € contre 8 235 € sans accords de branche	25 000 €

Liste des accords de branche

LES AIDES FINANCIÈRES : SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Illustration



Illustrations potences/mini grues dédiées au chargement des VUL



Illustration chariots avec différents palonniers intégrés



Tracteur pousseur / timon électrique



Roue électrique



Illustration diable monte escaliers électrique



Illustration brouette électrique sur roues ou sur chenilles



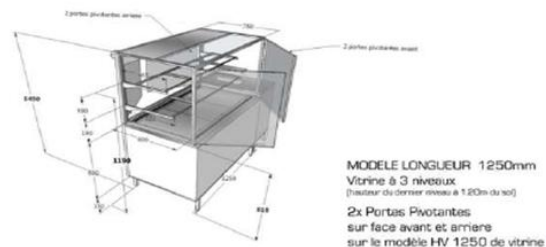
Bourgogne-
Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR
EN RÉGION POUR :



LES AIDES FINANCIÈRES : SUBVENTION PRÉVENTION RISQUES ERGONOMIQUES

Illustration



Illustrations



Illustrations bac à shampoing et siège de coupe



Illustration lave-verres et osmoseur



LAVE-VERRES STERY242 ET/OU STERY252 + OSMOSEUR + 3 PANIERS

Illustrations démonte-pneus et lève-roues



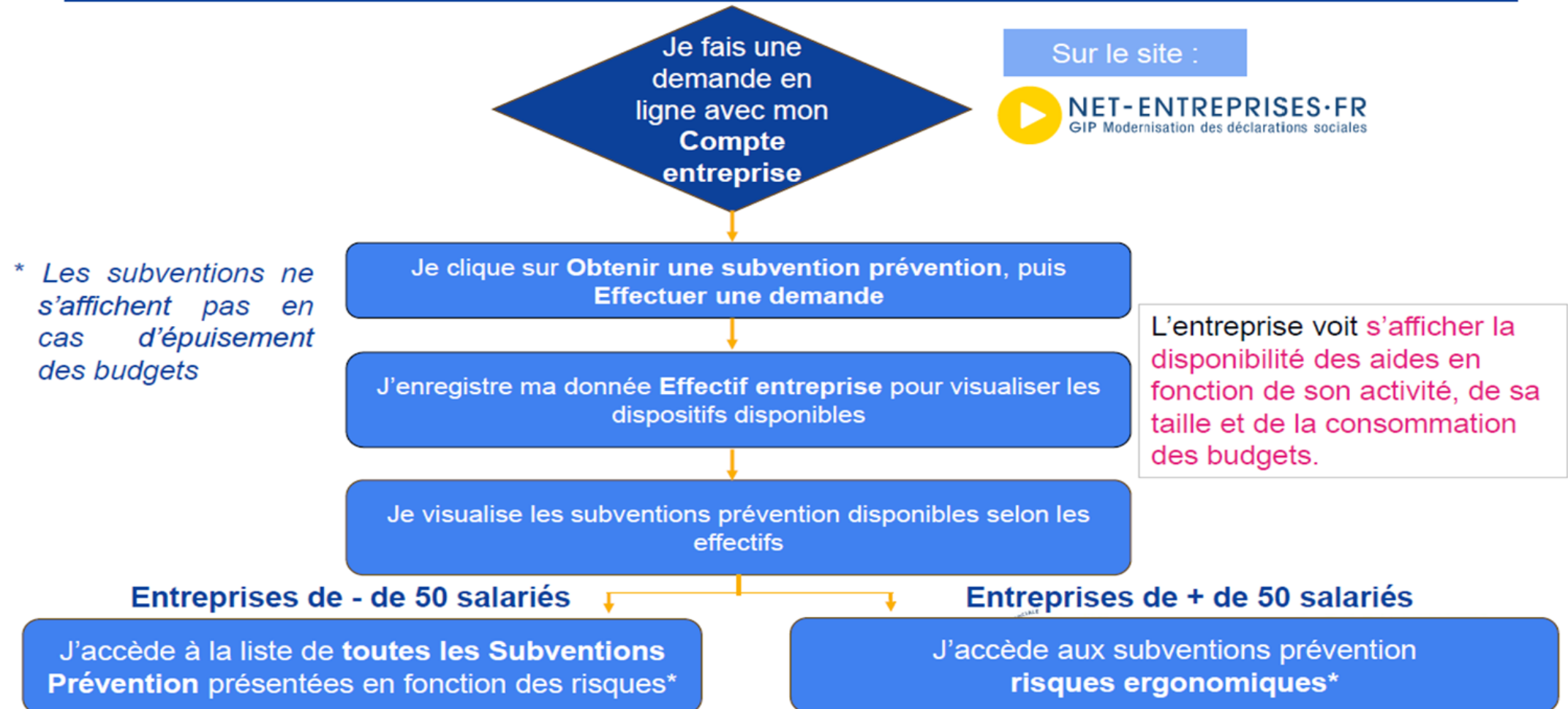
sat Retraite
& Santé
au travail
Bourgogne-
Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR
EN RÉGION POUR :



LES AIDES FINANCIÈRES

DEMANDE EN LIGNE



LES AIDES FINANCIÈRES

Pour en savoir plus :

- [Site Ameli Entreprise](#)
- [Site Carsat BFC](#)
- Contact Carsat BFC : aidesfinancieres@carsat-bfc.fr

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bourgogne-
Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR
EN RÉGION POUR :

 **l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
De l'emploi, du travail, des
solidarités et de la
protection des populations

 **OPSAT**
Prévention & Santé au Travail
en Franche-Comté

MERCI